



## 4. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

<b>Date :</b>	<i>Jeudi 30 septembre 2021</i>	<b>Présidence :</b>	<i>Vincent Jatton</i>
<b>Lieu :</b>	<i>Maison des Congrès Claude Nicollier</i>	<b>Secrétaire :</b>	<i>Laure Détraz</i>
<b>Début de séance :</b>	<i>20h15</i>	<b>Scrutateurs :</b>	<i>Francine Pichard, Lohan Isoz</i>
<b>Fin de séance :</b>	<i>22h50</i>		
<b>Municipaux :</b>	<i>Genillard François, Pernet Dario, Reber Christian, Tougne-Genillard Nicole</i>		
<b>Excusés :</b>	<i>Kohler Mary-Laure, Gallaire Stéphane</i>		
<b>Absents :</b>	<i>Huck Yoann, Husson Bertrand</i>		

Le Président du Conseil communal, **Jatton Vincent**, ouvre cette séance. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, au public ainsi qu'à la presse.

46 conseillers communaux étant présents, le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil communal accepte à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté.

### 2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2021

Le procès-verbal a été envoyé à chacun. Il a également été envoyé aux conseillers sortants. La lecture de ce document n'est pas demandée et la discussion est ouverte.

**Borghi Alexandre**, page 1, point 4 : les conclusions du rapport de la commission étaient plus nuancées et la libre interprétation laissée aux membres du Conseil communal.

**Le Président** explique que la préfecture demande une prise de position, favorable ou négative, de la part de la commission, pas uniquement un exposé des faits.

**Croisier Bertrand**, page 3, point 5 2.1 administration : demande un détail du calcul. En effet, il n'arrive pas au même montant. Le boursier communal lui fera parvenir un extrait de compte, ce dernier ne pouvait pas être mis dans le PV.

**Croisier Bertrand**, page 4, point 9 actifs : rajouter « Monsieur Liechti confirme qu'il n'y a pas eu de déficit lors de l'organisation de la coupe d'Europe 2019. » La garantie de déficit pour l'organisation n'a pas été utilisée.

Aucune autre modification n'est demandée, la discussion est close. Le Conseil communal accepte à la majorité le procès-verbal avec les modifications souhaitées. (40 oui, 2 non, 3 abstentions)

### 3. ASSERMENTATION D'UNE CONSEILLERE

**Le Président** appelle Madame Loyse Morerod (absente excusée lors de la cérémonie du 16 juin 2021) et étant donné qu'aucun recours n'est formulé, procède à son assermentation.

Le président donne la lecture de la promesse prescrite par l'article 9 LC et à l'appel de son nom, elle lève la main et dit « Je le promets ». Une copie de ce PV sera envoyée à Mme la Préfète qui en prendra acte.

### 4. COMMUNICATION DU BUREAU

Les activités du bureau et du président ont été les suivantes depuis le dernier conseil :

- Mercredi 11 août, participation du président à la remise du grand prix du livre de montagne et du mérite alpin dans le cadre du FIFAD
- Lundi 23 août réunion du bureau du conseil pour nommer une commission Ad 'Hoc pour le prolongement de la ligne ASD (constituée de Eric Mermod rapporteur, Julie Lhuissier, Bertrand Croisier, Marino Frei et Mathieu Nauer) et des membres pour le groupe de travail PGA centre (Alexandre Borghi, André Dos Santos, Bertrand Croisier et Yoann Huck)
- Mardi 7 septembre réunion du bureau en prévision du conseil de ce jour
- Mardi 21 septembre, participation de la secrétaire à une séance d'information de la DGAIC à la préfecture
- Dimanche 26 septembre, votation avec deux objets fédéraux
- Mercredi 29 septembre, participation de la secrétaire à l'assemblée générale de l'ASCCGV à Gimel



**Le Président** rappelle les commissions qui ont été nommées lors de la séance de préparation à l'assermentation :

- Pâturages et alpages : Carvalho Jean, Neukomm Raphaël, Oberholler Luca
- Commission de naturalisation : Kolher Mary-Laure, Albert Eliot, Dos Santos André, Morex Jérémy, Schmidt Yvan
- Commission touristique : Lhuissier Julie, Grobéty Patrick, Gallaire Stéphane, Morerod Loyse, Chassot Mathieu

#### **5. PREAVIS MUNICIPAL N°06-2021, RELATIF A L'AUTORISATION GENERALE DE PLAIDER POUR LA LEGISLATURE 2021-2026.**

La commission des finances, par son rapporteur, **André Martin**, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis tel que présentées.

**Le président** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le **président** clôt la discussion.

**Le président** soumet au vote le préavis n°06-2021 :

##### **Décision :**

A l'unanimité, les conclusions du préavis sont acceptées tel que présentées (45 oui, 0 non et 0 abstention).

A l'unanimité, le Conseil décide :

1. D'accorder à la Municipalité, pour la législature 2021-2026, une autorisation générale de plaider pour tout litige impliquant la commune d'Ormont-Dessus. Cette autorisation est valable pour la durée de la législature, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2026, elle viendra toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2021.

#### **6. PREAVIS MUNICIPAL N°07-2021, RELATIF A LA COMPETENCE FINANCIERE MUNICIPALE POUR LA LEGISLATURE 2021-2026**

La commission des finances, par son rapporteur, **André Martin**, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis tel que présentées.

**Le président** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le **président** clôt la discussion.

**Le président** soumet au vote le préavis n°07-2021 :

##### **Décision :**

A l'unanimité, les conclusions du préavis sont acceptées tel que présentées (45 oui, 0 non et 0 abstention).

A l'unanimité, le Conseil décide :

1. D'accorder à la Municipalité une autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00 par cas et ce pour la durée de la législature 2021-2026 ;
2. De fixer à CHF 150'000.00 par cas, le montant que la Municipalité est autorisée à engager en cas d'interventions d'urgence pour des frais qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement ; ces dépenses seront ensuite soumises à l'approbation du Conseil communal par voie de préavis ;
3. D'accepter que ces autorisations soient valables pour la durée de la législature, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2026, elles viendront toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2026.

#### **7. PREAVIS MUNICIPAL N°08-2021, RELATIF A L'AUTORISATION GENERALE DE STATUER SUR LES ACQUISITIONS ET LES ALIENATIONS D'IMMEUBLES**

La commission des finances, par son rapporteur, **André Martin**, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis tel que présentées.



**Le président** ouvre la discussion.  
La parole n'étant pas demandée, le **président** clôt la discussion.

**Le président** soumet au vote le préavis n°08-2021 :

**Décision :**

A l'unanimité, les conclusions du préavis sont acceptées tel que présentées (45 oui, 0 non et 0 abstention).  
A l'unanimité, le Conseil décide :

1. D'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, dans une limite de CHF 30'000.00, au maximum par cas, charges éventuelles comprises, pour la durée de la législature soit du 1<sup>er</sup> juillet.2021 au 30 juin 2026, elle viendra toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2026.

**8. PREAVIS MUNICIPAL N°09-2021, RELATIF A L'AUTORISATION GENERALE D'ADHERER AUPRES DE DIVERSES ASSOCIATIONS ET/OU FONDATIONS**

La commission des finances, par son rapporteur, **André Martin**, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis tel que présentées.

**Le président** ouvre la discussion.  
La parole n'étant pas demandée, le **président** clôt la discussion.

**Le président** soumet au vote le préavis n°09-2021 :

**Décision :**

A l'unanimité, les conclusions du préavis sont acceptées tel que présentées (45 oui, 0 non et 0 abstention).  
A l'unanimité, le Conseil décide :

1. D'accorder à la Municipalité l'autorisation générale d'adhérer auprès de diverses Associations et/ou Fondations, dans la limite des compétences financières arrêtées et pour la durée de la législature 2021-2026. Cette autorisation est valable pour la durée de la législature, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2026, elle viendra toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2026.

**9. PREAVIS MUNICIPAL N°10-2021, RELATIF AUX INDEMNITES DES MEMBRES DES AUTORITES COMMUNALES POUR LA LEGISLATURE 2021-2026**

La commission des finances, par son rapporteur, **André Martin**, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis tel que présentées.

**Le président** ouvre la discussion.

**Tougne-Genillard Nicole** précise que les charges patronales ont toujours été mentionnées. Elles sont traitées de même façon que pour les autres employés communaux.

**Rapin Nathalie** remercie Madame Tougne-Genillard pour cette précision. Elle précise que la CoFin se demandait le détail des charges patronales vis-à-vis de l'augmentation de 10.64% des vacances.

**Borghy Alexandre** fait remarquer que les tarifs avaient déjà été adapté lors des deux dernières législatures. Il relève que tous les Municipaux sont des miliciens mais il souhaite le statu quo.

**Grobéty Patrick** est surpris par cette demande d'augmentation de 10%, spécialement au vu de la situation économie actuelle. Il rappelle qu'un montant similaire avait été refusé lors de la dernière législature. Une augmentation peut être envisagée mais pas de 10%, 2 % lui semblerait un bon compromis.

**Pichard Marc** rejoint le point de vue de Monsieur Grobéty. Tel que présenté il refuserait ce préavis

**Reber Christian** précise que c'est une réflexion que la municipalité a menée déjà avec son ancienne composition, spécialement pour les personnes ayant des enfants. Il relève que le tarif horaire n'a pas changé depuis 2011 et précise que les discussions d'il y a 5 ans portait sur un montant de plus de Chf 400'000.-. Si un amendement est



fait, il souhaite qu'il ait dans le sens de ne pas appliquer cette proposition au poste de Syndic. Cette augmentation semblait normale due à la charge de travail et aux responsabilités itinérantes à la fonction.

**Pernet Dario** rebondit sur les propos de Monsieur Borghi, tous les Municipaux sont miliciens et ont un travail à côté. Actuellement, ils ne sont pas payés durant les vacances.

**Borghi Alexandre** refusera ce préavis. Il ne valide pas la proposition du Syndic, tous les Municipaux doivent être logés à la même enseigne.

**Le président** clôt la discussion.

**Le président** soumet au vote le préavis n°10-2021 :

**Décision :**

A la majorité, les conclusions du préavis sont acceptées tel que présentées (33 oui, 7 non, 5 abstentions).

A la majorité le Conseil décide :

1. D'approuver le projet des indemnités des membres de la Municipalité tel que présenté dans le préavis ;
2. D'approuver le tableau des indemnités des membres du Conseil communal
3. D'autoriser la Municipalité à porter ces montants au budget des années futures.

**10. PREAVIS MUNICIPAL N°11-2021, RELATIF E L'ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2022**

La commission des finances, par son rapporteur, **André Martin**, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis tel que présentées.

**Le président** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le **président** clôt la discussion.

**Le président** soumet au vote le préavis n°11-2021 :

**Décision :**

A l'unanimité, les conclusions du préavis sont acceptées tel que présentées (45 oui, 0 non et 0 abstention).

A l'unanimité, le Conseil décide :

1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022, selon le projet présenté par la Municipalité, avec un taux d'impôt communal de 76% par rapport à l'impôt cantonal de base sur, soit :
  - a. L'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers ;
  - b. L'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales ;

Ainsi que le maintien du statu quo sur l'ensemble des autres impôts et taxes.

2. D'autoriser cette dernière à le soumettre à la ratification par le Conseil d'État, en vue de son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**11. VOTE D'INTENTION CONCERNANT LE PROJET DE PROLONGEMENT DE LA LIGNE ASD**

**Le Président** précise que le vote d'intention est organisé à la demande de la Municipalité, il cède la parole à cette dernière.

**Reber Christian** revient sur les discussions ouvertes et franches qui ont eu lieu entre les conseillers lors de la dernière séance du Conseil communal. Il a pris contact avec Monsieur Praz à la suite de cette dernière et le projet a été revu. Il n'avait pas caché sa réticence au projet, notamment à cause de la coupure du village mais il relève que les TPC se sont montrés ouverts aux remarques formulées. A la suite de la nomination de la commission, des séances ont eu lieu avec la Municipalité et les TPC. Il remercie la commission pour son rapport et son travail.

Le vote d'intention est demandé par les TPC pour savoir s'ils doivent continuer à étudier ce projet d'envergure (Chf 30 millions).

Il relève également le problème de saturation en voitures actuel, notamment en hiver. La situation des parkings est actuellement tolérée mais ça ne saurait durer. La Municipalité estime que ce n'est pas sa responsabilité mais celle



du Conseil, nommé pour représenter le peuple, de donner son avis.

Il précise qu'un vote positif ne veut pas dire que le projet se fera, il faudra que les autorisations soient obtenues. Le projet mérite d'être étudié.

**Le président** précise qu'il s'agit d'un vote d'intention et pas d'un préavis. Il donne la parole à la commission ayant étudié le projet. **Mermod Eric**, rapporteur, présente le rapport établi par ladite commission.

**Le président** remercie la commission pour son travail et ouvre la discussion.

**Pichard Florian** remercie la commission pour le rapport et pour avoir soulevé les points positifs et négatifs. Il rajoute que l'impact sur le territoire est aussi à prendre en considération. Les surfaces ne sont pas extensibles et elles sont importantes notamment pour l'agriculture et les activités touristiques tel que les pistes de fond etc.... Le projet lui semble orienté vers le tourisme mais n'apporter que peu d'amélioration pour la vie courante du village. Il rappelle que 50% des voitures parkées l'hiver sont locales, notamment du Belvédère. La motion de l'année dernière demandant une analyse de bus urbain aurait mérité d'être étudiée en parallèle. Elle apportait une solution et pouvait être un compromis entre les TPC et la population. Un bus urbain pourrait également faire du ramassage scolaire par exemple. C'est un attrait supplémentaire pour de nouveaux habitants, particulièrement les familles.

**Hefti Jean-Claude** encourage le Conseil à aller de l'avant. Il relève que le tourisme change et évolue même si le projet doit être surveillé de près. Leysin, Villars et Verbier ainsi que la France voisine, améliorent leur installation. Dans 15 à 25 ans, la voiture sera de moins en moins une option, une bonne liaison est nécessaire pour l'avenir de la station.

**Morerod Loyse** aimerait savoir si ce projet sera soumis au vote populaire.

**Genillard François** explique que si les TPC décide de poursuivre ce projet, il devra être mis à l'enquête public (sous le régime des chemins de fer). Un vote populaire ne devrait pas avoir lieu.

**Morerod Loyse** demande si la rénovation du terminus actuelle serait maintenue si le projet est refusé.

**Reber Christian** explique que le terminus devra de toute façon être adapté pour les personnes à mobilité réduite. La gare actuelle sera rafraîchie dans tout le cas. Le hangar sera démonté uniquement si le projet se concrétise.

**Morerod Loyse** demande si les 10 minutes gagnées sur le temps de trajet sont maintenues si le projet n'a pas lieu.

**Reber Christian** explique qu'une étude pour une connexion les Planches-Le Sépey en navette est en cours. Il est dans l'intérêt des TPC de raccourcir le temps de trajet indépendamment du projet de prolongation.

**Borgi Alexandre** aimerait un complément d'information sur la procédure fédérale d'enquête. Les oppositions sont presque certaines d'être levées vu l'ampleur du projet et l'importance touristique de ce dernier.

**Genillard François** relève que lors du passage aux planches les oppositions avaient été revues et traitées. Les droits privés sont respectés.

**Reber Christian** ajoute que la discussion est possible avec les TPC. Ils sont ouverts et aimerait trouver des solutions en tenant compte de leur contraintes techniques. Il va de soi qu'il n'est pas souhaitable d'isoler le quartier « vers la Julie » et que les nouveaux chemins d'accès doivent être acceptables. Les TPC sont à l'écoute.

**Lhuissier Julie** fait mention d'un extrait de la charte Commune Ormont-Dessus Vision 2025 « Promouvoir une vallée authentique, ouverte et orientée vers le partage des valeurs locales, assurant un juste équilibre entre développement touristique et économie durable, garant d'une mise en valeur du patrimoine et des traditions locales. ». Le projet ne correspond pas à cette charte et ces valeurs en créant une coupure nette par le tracé. Le retour skieur, si important en station, n'est pas facilité. Elle rejoint également Monsieur Pichard, le Belvédère est mis de côté.

**Hähni Bernard** relève que l'impact sur le paysage doit être relativisé. Le train rentre déjà actuellement dans le village, on voit facilement les pylônes et la largeur des rails. Beaucoup de villages en suisse, et Vaud, ont un train qui traverse le village, ils n'aimeraient pas perdre leur train. Le train ne fait que de passer, il ne s'agit pas d'un mur qui empêche de voir le massif.



**Ader Arnaud** relève les nombreux défauts du projet. Il aimerait quantifier le volume de pendulaire qui vont utiliser ce moyen de locomotion pour aller skier. Il se demande si ce monde supplémentaire peut être accueilli par la station.

**Pernet Dario** explique que le projet doit être vu à long terme. Au niveau fédéral, les projets de mobilité sont majeurs. Les parkings vont être de plus en plus difficile. La situation actuelle est tolérée mais 50% de nos parkings sont situés dans les prés et nous n'avons pas de solution alternative. Il se demande si les remontées mécaniques restent rentables en cas de perte de clientèle. Il pense que la réflexion doit être poursuivie sur ce projet. Des oppositions seront possibles et il doit encore être accepté au niveau fédéral et cantonal. Il invite le conseil à aller de l'avant et à saisir l'opportunité qui se présente actuellement.

**Rapin Nathalie** se pose la question des travaux. Une stabilité du train va-t-elle être assurée ? Actuellement il est régulièrement remplacé par le bus.

**Pernet Dario** explique que le glissement de terrain actuel est très important, le terrain bouge d'un centimètre par jour. Les bus de remplacement sont prévus jusqu'à la fin de l'année. Il assure que l'objectif des TPC est de rouler et que la sécurisation du train est assurée.

**Loup Isabelle** demande si l'idée de prolonger la ligne jusqu'à Gstaad est enterrée.

**Croisier Bertrand** explique qu'une étude financière avait été faite à l'époque du tunnel sous le Sanetch. Devisée à 200 millions à l'époque, il semble que cette idée ne soit pas réalisable

**Croisier Bertrand** relève qu'un élément déclencheur est toujours nécessaire pour un projet tel que celui-ci. La télécabine du Meilleret et l'élargissement de la Jorasse n'auraient pas été faits sans les JOJ. Le ferroviaire dispose actuellement d'un important capital sympathie et un fond d'avertissement a été créé. Ce projet serait à 100% pris en charge par ce fonds d'investissement ferroviaire. Il ne faut pas le voir comme un train qui va à la télécabine, on peut en faire beaucoup mieux. Nous avons un pouvoir de discussion et la commission pourra continuer son travail avec les TPC et la Municipalité en cas de vote positif ce soir. Il rappelle qu'il ne s'agit que d'un vote de principe et qu'en cas de non le projet est terminé. Allons de l'avant.

**Borghesi Alexandre** relève que les propositions d'aménagement pour le terminus (boxes, locations etc...) pourraient se faire à Vers-l'Église. Une excavation est possible pour le parking. Le but semble être d'amener le passager non pas au village mais aux remontées mécaniques. Il encourage à étudier le projet d'un HUB (plateforme réunissant des lignes en correspondance) à Vers-l'Église. Il relève également l'exemple du village de St Anton am Arlberg qui, après avoir été coupé en deux pendant plus de 100 ans par le train, avait saisi l'opportunité unique qui lui avait été faite à l'occasion des championnats du monde de ski alpin de 2001 pour sortir le train du village et de ce fait sciemment accroître la distance entre le train et les remontées mécanique jusque-là attenantes

**Peneveyre Luc** soulève l'importance du sujet. Il remercie et félicite la commission pour son travail et la qualité de son rapport. L'avenir de notre destination et de notre commune est important, il ne faut pas louper le coche ce soir. Beaucoup de géants touristiques ont des trains directs pour amener les touristes en station.

**Pittet Nicolas** ne voit pas cette gare comme un terminus mais comme un point de départ touristique (parc des sports proche). C'est un nouvel élan de départ pour les infrastructures. Le recul de la gare par rapport au projet initial rapproche du village et crée une gare en plus qui relie les deux côtés du village et ne le divise pas. Le développement touristique possible sur la parcelle communale derrière le parc des sports est idéalement situé par rapport à la nouvelle gare. Elle est aussi proche de l'hôtel Victoria et de l'hôtel des sources. Si la télécabine d'Isenau se refait elle serait simple à lier à la nouvelle infrastructure. Profitons du projet, allons de l'avant.

**Le Président** clôt la discussion.

**Le président** soumet au vote d'intention le projet de prolongation de la ligne ASD.

A la majorité, le Conseil communal soutient la poursuite du projet de prolongation de la ligne ASD (38 oui, 6 non, 1 abstention).

## 12. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

**Tougne-Genillard Nicole**

Écoles :



Les écoles sont gérées par l'association intercommunale Les Ormonts-Leysin (AISOL) qui a été créée en 2008. Elle a compétence de gestion sur l'organisation autour de l'école, soit les bâtiments, les transports, les activités extra et parascolaires, l'assistance aux devoirs et le médecin scolaire. L'organisation scolaire a proprement dite reste la compétence de la direction des écoles. L'AISOL fonctionne comme une commune et dispose de ses propres compétences, ressources et organes. Les membres représentants notre commune au Conseil Intercommunal sont Nadine Arena, Isabelle Loup, Arnaud Ader et le Syndic, Christian Reber. Pour le comité de direction les représentantes sont Laure Détraz et Nicole Tougne-Genillard. Si, en votre qualité de conseiller communal vous avez un sujet à traiter concernant l'organisation autour de l'école, n'hésitez pas à contacter ces personnes. Une représentante des parents d'élèves, en la personne de Magda Huck, relaie également régulièrement des informations ou remarques. L'établissement scolaire accueille les 3 cycles de la scolarité obligatoire. A la rentrée d'aout, 569 élèves sont scolarisés dont 131 élèves d'Ormont-Dessus. 12 enfants ont commencé leur scolarité obligatoire et 5 élèves sont en structures Sport-Art étude. L'AISOL compte aussi 3 cantines scolaires, une dizaine d'employés. Le budget annuel est de 3.5 millions (2021).

### **Pernet Dario**

#### Routes AF :

Le mandat attribué il y a deux ans pour la cartographie et l'annonce des résidences, prés etc. a permis de finaliser le plan directeur des routes AF. Avec ce document, une demande de subventions est possible. Une analyse par un expert fédéral est prévue le 22 octobre. Un financement allant jusqu'à 80% est possible en cas de validation.

#### Forêts :

Le plan forestier est également fini. Cette expertise est faite tous les 25 ans et permet de contrôler le respect des directives ainsi que les zones de dangers et les coupes de bois faites. Il permet également la planification de la vision à long terme. Ce document est fini et validé par le canton, il a été remis au groupement forestier pour la planification.

#### Creux de champ :

Les travaux, devisé à Chf 680'000.-, sont finis. Les travaux pour la remise en état de la route et le reboisement sont en discussion. Un crédit fédéral doit être prochainement voté et pourrait nous permettre un financement pour ces travaux.

#### Dégât orage :

Les dégâts à la suite de l'orage de fin juin étaient importants. Une vague torrentielle est partie du pied des paravalanches jusqu'à la gare de Vers-l'Église. Chf 129'414.- ont dû être engagés pour ces réparations. La prise en charge par le canton est en cours de négociation.

#### Paravalanches :

Les travaux des paravalanches ont été remis aux diverses entités qui financent les travaux. Les factures ont été honorés et la fin des travaux signé.

#### Réseau d'eau :

Le bouclage qui permettra de fermer le réseau en cas de fuite est fini. Il permet de garantir l'approvisionnement en eau en cas de problème sur le réseau.

Des travaux d'urgence ont été entrepris sur la conduite à la sortie du belvédère, la fuite a déstabilisé le terrain autour d'un chalet. Une conduite a également cédé sous un aménagement d'un chalet à la Cottetaz et une dernière conduite doit être déplacée car elle est au milieu de travaux.

Un préavis sera fait pour valider ces travaux d'urgence.

### **Genillard François**

#### Déchetterie :

Les travaux sont en cours (budget 2021). Des réglages doivent encore être fait pour fluidifier la circulation et éviter les files d'attente. La benne de papier sera rétablie avec déchargement par le haut et le bas.

#### Protection civile :

Le tournus entre communes n'a pas été voulu et Monsieur Genillard reprend la place de représentant au CoDir (anciennement Madame Ansermoz).

Lucien Morerod et Yoann Huck siègent au législatif.

### **Reber Christian**

Il remercie le Conseil pour sa confiance et l'acceptation des préavis



### COVID

Pas de nouvelles infections au sein des employés communaux. Les mesures OFSP sont toujours en place et la continuité des services est assurée.

### Bureau technique :

Jacques Pittet, technicien communal, est parti pour la DGMR.

La partie administrative du secteur voirie et du bureau technique a été regroupée. Didier Dupertuis est nommé à ce poste.

Fernand Schäffer est nommé chef d'équipe Ad Intérim à la voirie

Les deux apprentis ont débuté leur formation

### PA Isenau

Le PA d'Isenau a été approuvé par la municipalité et transmis pour traitement au service de l'état (durée de traitement estimée de 3 mois)

### PGA centre

Le PGA centre a été retardé par les nouvelles demandes d'adaptation de l'état mais est à bout touchant. Une séance avec le groupe de travail est fixée. Des dézonnages en zone centre seront nécessaires une séance avec les propriétaires concernés doit être organisée. Le dépôt aux services de l'état est prévu pour début 2022.

### Divers :

Une négociation avec la DGMR est en cours pour faire abaisser la vitesse sur le plat du col du Pillon de 80 à 60. Un rendez-vous sur place est prévu dans quelques jours

Le Syndic remercie, au nom de l'ensemble de la Municipalité, l'ensemble des collaborateurs de la commune pour leur engagement.

## **13. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

**Pichard Francine** demande si la route du Col de la Croix fait partie de la nouvelle étude de réflexion.

**Pernet Dario** explique que non car elle est classée comme route touristique. Des chiffres doivent être fournis au canton pour une étude, elle sera faite conjointement avec Ollon avant le 30 mars. Le dossier sera également mentionné au préposé fédéral lors de sa visite en octobre. Il relève également que les travaux de la Frasse doivent débuter d'ici trois ans, le trafic sera probablement dévié via le Col.

**Grobéty Patrick** annonce sa démission de la commission touristique. En effet, membre du comité directeur de l'office, il y a un conflit d'intérêt.

**Le président** en prend bonne note. Le bureau du Conseil nommera un remplaçant.

**Ader Arnaud** annonce sa démission de la commission recours en matière d'impôt.

**Le président** en prend bonne note. Si un remplaçant n'est pas trouvé, le bureau du Conseil nommera un remplaçant.

**Loup Isabelle** propose Marino Frei pour remplacer Arnaud Ader

**Frei Marino** accepte le poste

**Frei Marino** remarque que des choses positives se passent : les arbres de la Grande Eau sont remplacés, une table de ping-pong a été installée, le panneau de limitation de vitesse a été déplacé vers la télécabine, la route a été refaite juste avant la Coop... Concernant la déchetterie, il demande si un goudronnage est prévu sur la partie inférieure.

**Genillard François** informe qu'un devis a été demandé.

**Grobéty Patrick** trouve inadmissible l'annonce de la Poste concernant la fermeture du bureau postale. Il se demande si un bureau de Poste sera encore ouvert longtemps.





**Reber Christian** mentionne que la commune a été informé de la fermeture totale il y a plusieurs années (2015 - information public dans le journal). Depuis 2019 la Poste cherchait des alternatives. Le choix n'est pas laissé aux communes, elles sont juste informées.

**Peneveyre Luc** revient sur les communications du Municipal Pernet et les dommages causés à l'aval des routes à la suite de la crue. Il se demande si les travaux seront entrepris cette année encore et, si oui, à la charge de qui.

**Pernet Dario** explique qu'une demande est en cours. En cas d'acceptation, une subvention à hauteur de 95% est possible. Un bureau a été mandaté pour une analyse des travaux à faire pour sécuriser le secteur. Des gros blocs peuvent encore descendre en cas de fortes crues.

**Peneveyre Luc** demande si on a des nouvelles du syndicat AF de Chersaules (question d'il y a 5 ans).

**Genillard François** relève qu'il y a presque plus de chemins à faire. Au niveau contractuel, les mandats attribués par le syndicat sont problématiques (départs, décès). Les contrats doivent être reçus pour fin septembre pour faire la liquidation des frais. Les frais sont inférieurs à 1 million et les versements anticipés supérieur à 1 million, il ne devrait pas y avoir de mauvaise surprise.

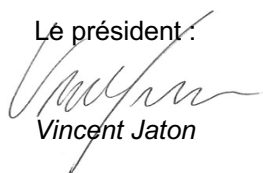
La discussion est close.

**Le président** rappelle la séance du 4 novembre 2021 à 20h15.

Prochaine séance ordinaire le 9 décembre 2021 à 20h15

L'ordre du jour étant épuisé, **le président** lève la séance à 22h50.

Le président :



Vincent Jaton

La secrétaire :



Laure Détraz